

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 1^{er} mars 2023

fixant la composition du jury et portant nomination des correcteurs de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État relevant de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2024

Le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L320-1 à L327-12 ;

Vu le Code monétaire et financier et notamment ses articles R 518-1 à R 518-12 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'État ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant de la Caisse des dépôts et consignations.

A R R Ê T E :

Article 1er :

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat pour la Caisse des dépôts et consignations, ouvert au titre de l'année 2024, est fixée comme suit :

Madame Françoise SELLIER	Conseillère des Affaires étrangères, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Présidente
Madame Alexia BACCHI	Attachée hors classe d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations.
Monsieur Jérémie CARN	Attaché principal d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations
Monsieur Sébastien CAZABONNE	Attaché principal d'administration de l'Etat Caisse des dépôts et consignations
Madame Dounia DIOURI	Attachée principale d'administration de l'Etat Caisse des dépôts et consignations

Article 2 :

En cas d'empêchement de la présidente, celle-ci sera remplacée par Madame Alexia BACCHI.

Article 3 :

Sont désignés en qualité de correcteurs de l'épreuve écrite d'admissibilité :

Monsieur Arnaud LOMPRESZ	Attaché principal d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations.
Madame Adélaïda SCHEID	Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et Consignations.

Article 4

Le présent arrêté sera déposé à la Direction des ressources humaines de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et externe ainsi que d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Fait le 1^{er} mars 2023

Pour le directeur général
la directrice des ressources humaines du Groupe et de l'Etablissement public



Aurélie Robineau-Israël